

Ma Roc

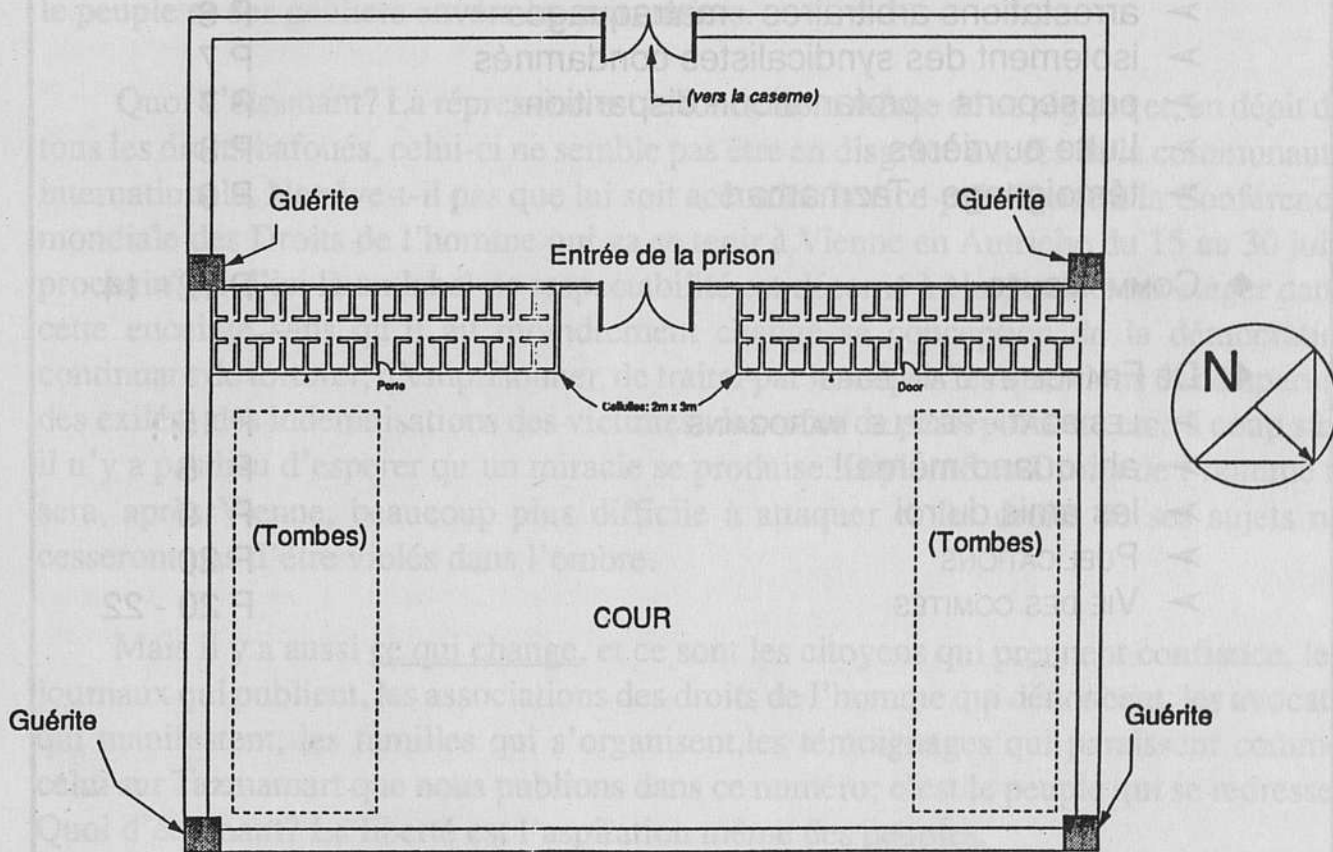
Bulletin de l'Association de Soutien
aux Comités de Lutte
Contre la Répression au Maroc

Répression

N° 121 décembre 1992-janvier 1993

Prix public 25 F

TAZMAMERT: PLAN



Paru dans un document externe d'Amnesty International d'octobre 1992

Tazmamart : témoignage

Les amis du roi

Les boat-people marocains

Répondeur téléphonique 24 h sur 24 : © (1) 45 32 01 89

Maroc Répression

Rédaction : Comité de Paris, 14 rue Nanteuil, 75015 Paris. Tel : 45 32 01 89 : numéro direct et répondeur.
45 31 43 38 : accueil. 45 31 64 37 : télécopieur.

Sommaire

◆ EDITORIAL	P 3
◆ DU MAROC	
➤ commémoration d'évènements symboliques	P 4
➤ santé - conditions de détention	P 5
➤ privation de droits d'étude	P 5
➤ torture - morts en prison	P 5
➤ arrestations arbitraires - matraquages	P 6
➤ isolement des syndicalistes condamnés	P 7
➤ passeports - profanation - disparition	P 7
➤ Lutte ouvrières	P 8
➤ témoignage : Tazmamart	P 9
◆ COMMUNIQUÉS	P 12 - 14
◆ DE FRANCE ET D'AILLEURS	
➤ LES BOAT - PEOPLE MAROCAINS	P 15
➤ ah, quand même !	P 18
➤ les amis du roi	P 19
➤ PUBLICATIONS	P 20
➤ VIE DES COMITÉS	P 20 - 22

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, ils existent en Belgique, en Espagne, en France, aux Pays Bas, en Suisse, avec des correspondants dans plusieurs autres pays (Allemagne, Italie, Royaume Uni, USA, notamment), et sont en relation avec les trois organisations de droits de l'Homme au Maroc (AMDH, LMDDH, OMDH affiliée à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme).

Avec les associations marocaines de droits de l'Homme en Europe (APADM, ASDHOM), les comités agissent, auprès de la CEE qui a voté à Strasbourg, entre 1987 et 1991, onze résolutions condamnant les violations des droits de l'Homme au Maroc; auprès de l'ONU, soutenus par toutes les ONG internationales consacrées aux droits de l'Homme.

Les comités sont adhérents de l'Organisation Mondiale Contre la Torture.

Leur rôle:

- informer sur la répression
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envoi de missions juridiques et médicales,
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour les libertés fondamentales.

Voeux

Ce qui perdure, c'est l'activité fébrile de l'entreprise de ravalement qu'entretient le régime marocain et les accointances qu'il maintient toujours avec ses régimes amis; c'est la répression toujours aussi tenace, peut-être plus sournoise; c'est le mépris du roi envers le peuple et des geôliers envers les prisonniers.

Quoi d'étonnant? La répression est le fondement même de ce régime et, en dépit de tous les droits bafoués, celui-ci ne semble pas être en disgrâce auprès de la communauté internationale. Ne rêve-t-il pas que lui soit accordée la vice-présidence à la Conférence mondiale des Droits de l'homme qui va se tenir à Vienne en Autriche du 15 au 30 juin prochain? Si d'ici là un label de respectabilité est décerné à Hassan II pour sieger dans cette enceinte sans qu'il ait moindrement changé sa conception de la démocratie, continuant de torturer, d'emprisonner, de traiter par le mépris les questions des disparus, des exilés, des indemnisations des victimes, des refus de passeports etc etc, à coup sûr, il n'y a pas lieu d'espérer qu'un miracle se produise. Diplômé es-Droits de l'homme il sera, après Vienne, beaucoup plus difficile à attaquer et les droits de ses sujets ne cesseront pas d'être violés dans l'ombre.

Mais il y a aussi ce qui change, et ce sont les citoyens qui prennent confiance, les journaux qui publient, les associations des droits de l'homme qui dénoncent, les avocats qui manifestent, les familles qui s'organisent, les témoignages qui paraissent comme celui sur Tazmamart que nous publions dans ce numéro; c'est le peuple qui se redresse. Quoi d'étonnant? La liberté est l'aspiration même des peuples.

En 1993, pour les comités, la lutte engagée depuis plus de 20 ans, continue. Nos voeux, pour une année meilleure que les précédentes, se tournent vers tous ceux qu'écrase la barbarie des princes qui, hélas, nous gouvernent.

Commémoration de la journée mondiale des droits de l'homme et d'autres événements symboliques :

Nous avons reçu de nombreux communiqués de prison célébrant le 44ème anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme. Ils manifestent le satisfaction des détenus de voir l'intérêt croissant pris par cette question par la société civile au Maroc (forces politiques, syndicats, associations culturelles). Mais ils dénoncent la férocité et le caractère toujours sournois de la répression au Maroc. A Kénitra, Ahmed Ridouane et Saïd Tbel rappellent le cas de Ahmed Khyar le plus ancien détenu politique puisqu'il est en prison depuis maintenant plus de 20 ans.

A Kénitra, Ahmed Ridouane (n° écrou 21 655) et Saïd Tbel (n° écrou 21 649) ont fait des grèves de la faim :

le 1/12, contre la situation dégradée des droits de l'homme au Maroc,

le 8/12, en signe de solidarité avec les prisonniers palestiniens et leurs familles,

le 10/12, pour célébrer la journée internationale des droits de l'homme et exiger une application effective des chartes internationales.

A la prison de Marrakech, Lahcen Habbouch, Abdelhak El Fadili, Abderrahmane El Moussaoui, Abdel Moula Sebbar, Abdellatif El Atrouz, Mohamed Abdanour, Youssef El Atrouz, ont également fait une grève de la faim le 10/12 et une grève tournante du 11 au 17/12, pour dénoncer qu'au Maroc, «l'exercice de la plus simple des libertés ou des droits peut exposer son auteur à la colère des autorités».

COMMUNIQUE : Contre la situation dégradée des Droits de l'Homme dans notre pays

Malgré toutes les prétentions et malgré tous les discours officiels retentissants sur les droits de l'homme, la répression sous toutes ses formes demeure l'une des principales caractéristiques de la mentalité makhzénienne dans notre pays.

En effet, après la sanglante répression du soulèvement de décembre 90 et le maintien en

détention de centaines de militants, les citoyens sont quotidiennement sujets à des arrestations ou à des poursuites pour leurs activités politiques ou syndicales. Les preuves en sont les procès qu'a connus le pays durant cette année: en plus de la détention arbitraire du dirigeant et militant Noubir El Amaoui et l'arrestation du dirigeant syndical Ghénimi, plusieurs autres militants, partout dans le pays, ont été arrêtés pour avoir usé de leurs droits légitimes tels le droit de grève ou le droit au rassemblement (Casablanca, Tadla, Ben Ahmed, El Hajeb...) et pour avoir défendu leur justes revendications.

S'il est clair que tout développement économique et politique ne pourrait avoir lieu que par/et dans une démocratie réelle qui garantit le droit des masses à la vie, au travail et à la liberté; nous en sommes encore loin, trop loin malgré l'image falsifiée que les gouvernants affichent devant l'opinion publique internationale; et la mascarade qu'a connus dernièrement le pays est là pour le confirmer.

Devant cette situation qui ne fait qu'empirer et tout en dénonçant-protestant contre l'état dégradé des droits de l'homme dans notre pays, nous détenus politiques soussignés, déclarons une grève de la faim de 24 heures le 1er décembre 92 et appelons tout(e)s les militant(e)s et associations humanitaires et toute l'opinion publique démocratique à l'intérieur et à l'extérieur à soutenir les victimes de la répression dans notre pays.

Prison centrale de Kénitra, Ahmed RIDOUANE (n° écrou 21655), Saïd TBEL (n° écrou 21649).

Des familles de détenus politiques, de disparus, d'exilés et de martyrs ont également tenu à commémorer cet anniversaire par une grève de la faim dans les locaux de l'UMT (Union Marocaine du Travail) et un sit-in qui s'est prolongé le 11/12 et qui a donné lieu à une violente répression de la part des forces de police et des pompiers, en présence d'un représentant de Wali de Casablanca. Les familles ayant participé à cette manifestation sont les suivantes :

Famille de CHBARI Abdelmoumen
Famille de TBAI Saïd
Famille de EL BOUKILI Mohamed

Famille de OUAZANE Belkacem
Famille de BRAHMA Mustapha
Famille de ROUISSI Abdelhak
Famille de CHEFCHAOUNI Abdeslam
Famille de BELKHAL Hassan
Famille de NACERDINE Mohamed
Famille de BELHOUARI Mustapha
Famille de SAIB Hassan
Famille de DICK Jilali
Famille de MOUSSADAK Abdelhak
Famille de BEN SAID Samir
Famille de AIT BELAID Brahim
Famille de HOUSBI Abdellah
Famille de DOURAIDI Moulay Taher

Santé et conditions de détention :

□ Abdeslam Chafchaoui (n° écrou 59 220 à la prison de Oukacha de Casablanca) est en train de perdre la vue ; la direction de la prison ne veut pas prendre en charge les soins ; il lance un appel à l'opinion internationale pour le soutenir dans la réclamation de ses droits.

□ A la prison centrale de Kénitra, Abdellatif Lahrach (n° écrou 21 815) et Abdelouhab Belharchi (n° écrou 21 816), deux détenus politiques islamistes nous ont écrit pour nous signaler qu'ils ont fait de longues grèves de la faim pour réclamer une amélioration des conditions de détention, qui ne leur ont jamais été accordées malgré les promesses de l'adjoint du directeur général des prisons, Mouha Zarkani.

□ Dans cette même prison de Kénitra, qui décidément est à même de battre tous les records de salubrité, Aziz Boukili (n° écrou 22 122) est actuellement enfermé dans un W-C transformé en cellule, il vient d'entamer le 10/11, une grève de la faim pour ne plus être tabassé, insulté, humilié, volé par des hommes de mains des geôliers.

□ Du complexe pénitentiaire de Casablanca, nous venons de recevoir une lettre de Mohamed Lafdali, détenu politique islamiste (n° écrou 55 651) dans laquelle il signale le cas de Fatima Baouaregh (n° écrou 29 728). Une organisation humanitaire a pris l'initiative de lui adresser du courrier pour alléger ses souffrances. Or, l'administration refuse de le lui faire parvenir et lui a fait subir un interrogatoire pour lui faire avouer comment elle avait pu rentrer en contact avec les membres de cette association. Mohamed Lafdali lance un appel pour que les associations humanitaires interviennent en faveur de Fatima.

Privation des droits d'étude en prison :

A la prison civile de Fes, Bachir Felahi (n° écrou 54 016) s'est vu refuser le droit de suivre les

séances de travaux pratiques de 2ème année de biologie de la faculté de Fes. Après avoir déjà fait à plusieurs reprises des grèves de la faim de 2 jours en avril, 14 jours en mai et 16 jours en octobre, il nous a affirmé qu'il en faisait une définitive depuis le 25/11 dernier pour que lui soit reconnu le droit aux études. Cette solution extrême nous montre bien quelle importance a pour lui ce droit. Dans la même prison, 3 autres détenus font des grèves de la faim pour la même raison.

Torture :

□ Mohamed Zair ayant entamé une grève de la faim pour obtenir une amélioration de ses conditions de détention a été l'objet de la part de ses geôliers de provocations, d'insultes et de tortures qui lui ont laissé des séquelles : gonflement de la gorge et de la nuque et difficultés à parler...

Morts en prison :

□ En l'espace de 2 mois, 4 détenus sont morts à la prison de Kénitra.

Le 3/11 dernier, Abdesslam Ahmed El Arbi s'est suicidé. Il s'est pendu dans sa cellule au moment du déjeuner. Il avait passé plus de 19 ans dans le quartier des condamnés à mort. Plus que les autres, les condamnés à mort sont privés de tous soins, manière de les laisser mourir à petit feu. Il avait un ulcère au colon, des rhumatismes. Les gardiens ne voulaient entendre ses plaintes. Le désespoir l'a gagné.

Un autre encore s'est suicidé, deux sont morts d'épuisement, faute de soins.

Quelques jours avant la lettre suivante avait été envoyée au Ministre de la justice.

- Lettre ouverte au Ministre de la Justice -

Jusqu'à quand demeurerons nous condamnés à vivre dans des dépôts de ravitaillement ?

Monsieur le Ministre,

Nous avons écrit au Directeur de l'administration pénitentiaire et par la suite à vous sous couvert de l'administration de la prison centrale au sujet de notre problème d'habitation. Jusqu'à présent nous n'avons reçu aucune réponse et notre situation est restée ce qu'elle était.

Depuis plus de deux ans que nous sommes condamnés à vivre dans des locaux conçus pour être des dépôts de ravitaillement de la prison et non pour être habités : pas d'aération, pas d'enseulement. Se trouvant entre, d'un côté, l'imprimerie de l'établissement, dont le vacarme des machines à

longueur de journée est insupportable, et de l'autre la cuisine et le four où le travail est continu jour et nuit ce qui nous prive même de sommeil à cause du tapage nocturne incessant, ajouter à cela la fumée asphyxiante du four qui nous pourchasse jusqu'à l'intérieur de ces locaux et le fait d'être privés de promenade dans la cour, celle-ci étant tout le temps occupée par des prisonniers venant d'autres quartiers qui n'en possèdent pas ; tout cela n'a fait que détériorer notre santé, causant d'autres maladies en plus de celles dont nous souffrons déjà.

Monsieur le Ministre,

l'administration de la prison centrale qui se cachait derrière le prétexte de l'absence de lieu inoccupé pour répondre à notre revendication prétend aujourd'hui, alors que ce lieu existe, que c'est l'administration pénitentiaire qui refuse que nous quittions ces dépôts. Devons-nous en déduire que l'administration pénitentiaire qui est censée exister pour surveiller les administrations locales et oeuvrer à l'amélioration des conditions de détention dans les prisons, ne fait qu'entraver cela et transformer les prisonniers en de simples marchandises à entreposer ?

Monsieur le Ministre,

nous souhaitons, en soulevant encore une fois ce problème, que cette lettre ouverte aboutisse à mettre un terme à cette situation, autrement nous serons obligés de recourir à d'autres moyens pour défendre notre santé et notre intégrité physique puisque l'administration pénitentiaire a voulu faire de nous de simples marchandises destinées à l'entrepôt.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en notre haute considération,

Prison centrale de Kénitra, le 15.9.92

Les détenus politiques : Ahmed Ridouane, Abdelhak Moussadak, Tbel Saïd, Hassan Bekhal.

□ Une enquête de police a été menée sur les mauvaises conditions sanitaires de la prison de Kénitra au début de l'année 1992 mais elle est restée sans lendemain. Le communiqué, intitulé « prison centrale de Kénitra : infirmerie ou antichambre de la mort », « publié dans le dernier numéro (p7), relate bien les conditions horribles dans lesquelles vivent les détenus.

□ 29 citoyens dont la plupart sont des élèves, des

étudiants, des chômeurs, paysans et employés ont été arrêtés et devront comparaître devant le tribunal d'Agadir le 27/01/93. Motif : ils ont manifesté devant la préfecture le 24/09 dernier ; ce jour là les services de police les ont sauvagement dispersés et dans la nuit, ils ont été arrêtés par une rafle de la police. C'est le bureau de l'AMDH d'Agadir qui a signalé cette affaire à l'ASDHOM.

□ Ce n'est ni un suicide, ni une mort par consommation mais un véritable assassinat qui a causé la mort de Rachid Sabiri (n° écou 95 815) à la prison civile de Tanger. Il a été sauvagement torturé par d'autres détenus jusqu'à ce que mort s'en suive : du travail sur commande de la direction !

○ **Arrestations arbitraires :** Ahmed Belaïchi a été arrêté le 20/11/92 à son domicile à Al Hoceïma. Ce membre du bureau de la section locale de l'AMDH s'est vu reprocher ses déclarations à la télévision dénonçant la militarisation dans le nord du pays. 90 avocats s'étaient constitués comme défenseurs lors du procès du 24/11 dernier. A la demande du parquet le procès a été renvoyé au 4/12. La réaction massive d'avocats pour défendre des citoyens arrêtés de façon arbitraire est, depuis le procès Amaoui, une forme de réaction démocratique à la répression du régime que nous nous plaçons à saluer ici.

○ **Matraquage s :** Le 21/11 à la suite d'une manifestation pacifique de solidarité avec Noubir El Amaoui, les forces de police sont intervenues de façon brutale : Mohamed Sassi, secrétaire général de la jeunesse de l'USFP a été agressé par les forces de police et a subi une fracture de la boîte crânienne. De nombreux autres militants ont également été agressés et/ou arrêtés.

Le 21 novembre dernier, une étudiante de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, à Rabat, a été agressée par un membre des AWAKS (agents dépendants du ministère de l'intérieur, placés en permanence dans les campus universitaires). Après lui avoir pris sa carte d'identité, il l'a enfermée dans la chambre frigorifique du restaurant en la frappant et l'insultant.

○ **Isolement des syndicalistes condamnés :** Les autorités maintiennent toujours

Noubir Amaoui dans un état total d'isolement par rapport à ses camarades syndiqués ; même ses avocats ont le plus grand mal à lui rendre visite en prison.

○ **Passeports** : Le numéro du 12/11 de LIBERATION (Maroc) a publié une longue liste de citoyens privés de leurs passeports, au nombre desquels on peut trouver Rkia Karam, mère d'Abdelhak Chbada, mort en 1989, à la suite d'une grève de la faim, ainsi que le frère du martyr Redouane Chbada.

**Liste de citoyens
privés de passeport ou
empêchés de quitter
le territoire national**

Abdelmoumni Smaïl, commissaire judiciaire, Casablanca.
Anik Mohamed, avocat, Casablanca.
Ben Hadda Fouad, infirmier, Casablanca.
Benkabbane Mustapha, syndicaliste, Casablanca.
Charrat Abdenbi, directeur de journal, Fès.
Chaouech Abdesslam, avocat, Rabat.
El Hakour Mehdi, Khémisset.
Farid Mohamed, technicien, Rabat.
Ghamous Kamal-Eddine, Casablanca.
Gartat El Ghazi, agent de voyage, Casablanca.
Hajou Hamou, Meknès.
Jawari Ahmed, enseignant, Casablanca.
Kassou Mustapha, enseignant, Casablanca.
Karam Rkia, Casablanca.
Kassir Aziz, fonctionnaire, Casablanca.
Affir Ali, enseignant, Casablanca.
Al Atir Nourreddine, enseignant, Rabat.
Al Ourachi Brahim, journaliste (Al Oufiq) Rabat.
Amimi Abderrahim, avocat, Casablanca.

Ayouch Mohamed-Benissa, Meknès.
Belkouch Mohamed Habib, Rabat.
Bikari Abdelkrim, Marrakech.
Chbada Redouane, étudiant, Casablanca.
Douraidi My. Ahmed, médecin, Casablanca.
Douraidi Driss, Rabat.
El Harif Abdellah, ingénieur, Meknès.
Fekak Said, Khénifra.
Kamal Mustapha, enseignant, Casablanca.
Medidech Jawad, employé, Casablanca.
Mouchtari Bel-Abbas, enseignant, Casablanca.
Moutchou Brahim.
Moutiq Lahcen, maître assistant, Rabat.
Naridah Khalid, Marrakech.
Sabir Mustapha, Casablanca.
Saoudi Nourreddine, enseignant, Casablanca.
Khamilchi Eddabbi, avocat, Rabat.
Mekouar Issam, avocat, Rabat.
Mouiss Brahim, homme d'affaires, Casablanca.
Oul-Haj Lahcen, maître-assistant, Rabat.
Zakza Abdallah, menuisier, Casablanca.
Zakaria Mellouk, enseignant, Casablanca.

○ **Profanation** : La tombe d'Abdelhak Chbada est régulièrement profanée ; c'est parce que la pierre tombale rappelle la vie d'Abdelhak qu'elle est fréquemment saccagée.

○ **Disparitions** : Sur les 61 militaires arrêtés en 71 et 72, 30 sont morts au bagne de Tazmamart. Mais sont toujours portés disparus le lieutenant-colonel Ababou, le capitaine Chalatte et l'aspirant Mzirek. Mais le n°522 de «Libération» (Maroc) publie un appel de la famille du lieutenant El Dik qui a disparu dans les mêmes conditions que les précédents.

On ignore toujours le sort des 1290 militaires qui ont déserté vers l'Algérie pour rejoindre l'Irak et qui ont été remis au Maroc par les autorités algériennes le 4/2/91, sauf pour ceux dont on dit qu'ils ont été passés par les armes : le colonel Kadouri, le commandant Saâdaoui, et le capitaine Mimoun.

Le goût des choses simples

Lumière dans le noir, fleur à garder dans son jardin secret, cette lettre de Mohamed Raïss écrite le 2/10 à une amie :

«J'ai retrouvé le goût des choses simples ; après ce long enfer, j'ai retrouvé les sourires sincères et les paroles - les belles paroles - qui sortent du cœur. J'ai oublié les bruits de serrures, les grincements des portes métalliques, la voix lugubre des geôliers. Depuis ma sortie, je somnole dans un coin tranquille à la recherche de la paix. K. est arrivée à me faire sortir deux fois en ville. J'ai été submergé par le brouhaha de la foule, bousculé par des passants pressés, dépaysé dans ma ville natale.

Tout est nouveau pour moi...»

TEMOIGNAGE :

Témoignage d'un détenu politique, à la prison civile de Fès

Je suis le nommé NAJIKHALID né le 10/04/64, j'ai poursuivi mes études primaires, préparatoires et secondaires à Fès dans de mauvaises conditions.

J'ai obtenu mon baccalauréat en 1986, série sciences expérimentales, je me suis inscrit en première année à la faculté des sciences à l'université Mohamed Ben Abdellah à Fès.

Depuis cette époque, j'ai commencé au sein du syndicat étudiant (UNEM) mes activités militantes. Dès 1984, l'UNEM a connu une censure concernant les activités politiques et culturelles, tout cela a été suivi d'une longue arrestation des militants progressistes puis de la déclaration de réforme universitaire sélective accompagnée de son garde du corps «AWAKS»

Dès le début de l'année 91-92, l'université a connu des conflits mortels entre les militants de l'UNEM et les intégristes ce qui a donné une bonne occasion à la police de s'y installer. Le 4/12/91, l'université Mohamed Ben Abdellah a connu une confrontation entre la police et les masses estudiantines, le sit-in ce jour là consistait en une revendication des droits légitimes tels que l'ouverture du restaurant, la possibilité de changement de branche, l'inscription pour les exclus, cette confrontation s'est soldée par plusieurs bles-

sés et arrestations. A 10 heures du matin le 4/12/91 je me suis fais arrêter par la police, puis amener au commissariat El Batha où nous étions environ 34 étudiants ainsi qu'une seule étudiante et une ouvrière; pendant la garde à vue, je fus l'objet de différentes tortures physiques et psychiques (avion) suivi d'interrogatoires concernant le sit-in du 4/12/91; après 48 heures j'ai été obligé de signer sous la force un procès verbal déjà écrit sans pouvoir en examiner le contenu.

C'est au tribunal de première instance que j'ai pu apprendre ce contenu par le juge d'instruction, et ce ne sont que des accusations retenues contre moi dans le but de briser le travail syndical de l'UNEM, ainsi que pour me présenter comme un criminel et non pas comme un militant sous l'égide de l'UNEM. Le 20/12/91, j'ai été condamné par le tribunal de première instance à trois ans de prison ferme et à une amende de 500 DH, puis en cour d'appel le 31/01/92 à 2 ans de prison ferme et à 1000 DH d'amende. Jusqu'à l'écriture de ce témoignage je suis encore en prison civile de Ain Kadouss à Fès.

Finalement je dis que ni les arrestations ni les tortures ne nous empêcheront de continuer notre chemin vers la démocratie et les droits de l'homme.

NAJIB KHALID n° écrou 54 021

Prison civile de Fès MAROC

Luttes ouvrières : La lettre n° 41 de l'ASDHOM publie une série d'informations sur les luttes ouvrières que nous reproduisons telles quelles.

□ **Les ouvriers de la mine Tenjdade (Rachidia) en lutte.** Les 71 ouvriers s'indignent de la complicité des autorités qui cautionnent la direction de l'entreprise. Cette dernière avait décidé de licencier arbitrairement. Après de multiples démarches et mouvements de protestation ils ont organisé le mardi 3 novembre un sit-in devant le mausolée Mohamed V. En dépit de quelques promesses après une réception au secrétariat du Palais Royal, les mineurs s'interrogent sur le sort qui leur est réservé ainsi qu'à leurs familles.

□ **Meknes, les ouvriers de l'usine des huiles en lutte.** Le mercredi 4 novembre 92 les ouvriers de l'usine des huiles sont entrés en grève, pour obliger la direction à réintégrer les membres du bureau syndical qui avaient été licenciés. Les forces de l'ordre sont

intervenues pour disperser les ouvriers et les intimider pour reprendre leurs postes de travail.

□ **Khémisset.** Après deux journées de grève déclenchée par la CDT dans la briquetterie Al Massira, le Super Caïd de la ville de Khémisset est venu sur place pour insulter et menacer les ouvriers allant même jusqu'à gifler le secrétaire syndical, et n'hésitant pas à ordonner aux forces auxiliaires de donner «une bonne correction» aux grévistes (falaka pour tout le monde) avant de les traduire devant les tribunaux pour avoir «perturbé le travail normal de la briquetterie»

□ **Larache.** Suite à la décision de la direction de LABATEX de licencier 5 travailleuses membres du bureau syndical et 4 autres délégués du personnel; l'ensemble du personnel a entamé le mardi 3 novembre une grève générale.

L'intervention violente des forces de l'ordre a provoqué plusieurs évanouissements et l'hospitalisation d'un certain nombre de travailleuses.

Témoignage d'un ex-bagnard de Tazmamart

«Les <<anihommes>>, un peu plus que les rats, un peu moins que les hommes».

Tazmamart n'a jamais existé, cet horrible mensonge est sorti de la bouche du roi, avant qu'il ne reconnaisse, quelques semaines plus tard, que le bagne maudit a été rasé.

Dans ce double aveu, il y a la confession de deux délits: 1: révisionisme (négation d'un camp d'extermination avéré), 2: crime contre l'humanité (plus de la moitié des détenus de Tazmamart ont été «liquidés»).

Le procès du régime hassanien aura lieu un jour, les militants des droits de l'homme, les démocrates s'y emploient. En attendant, «Maroc-Répression» commence la publication de témoignages des survivants de Tazmamart. L'opinion internationale puisera dans ces écrits les éléments du crime contre l'humanité commis par le roi du Maroc.

Les témoins ne craignent plus rien, ils ont tant perdu... Ils réclament que justice leur soit rendue. Notre rôle est de leur donner cette parole qu'ils

revendiquent et de les protéger par l'anonymat, car nous connaissons la cruauté de leur bourreau. Brecht écrivait jadis «le ventre est encore fécond, d'où est sortie la bête immonde».

1971

Je fus arrêté le dimanche 11 juillet 1971 à 10 heures dans une ruelle près de la RTM où nous étions là après le retour de la «plage». Après une interrogation au 2ème Bureau militaire, je fus transféré à la Direction de police pour y être interrogé plus longuement. Je devais y séjourner jusqu'à fin juillet (yeux bandés- mains menottées derrière le dos) pour enfin rejoindre la prison militaire. Vers fin octobre, je passais devant le juge d'instruction qui est également procureur. Durant toute cette période, il était strictement interdit de parler. Vers le début janvier 1972, le 12 probablement, on nous fit passer devant une cour spéciale de justice qui rendit son verdict. J'avais écopé d'une peine de prison ferme (moins d'une demi douzaine d'années). Le verdict fut rendu avant le 3 mars. La cour suprême entérina et accepta celui-ci. Le 3 septembre 1972, on nous transféra à la prison centrale de Kénitra (qui était proche de la prison militaire) ou plutôt de l'hôtel Hilton en comparaison avec ce qui nous attendait. Là, les CMI s'occupaient de notre garde, les gardiens de prison se limitaient au «poste chef» qui était en même temps chef de quartier. Nous recevions les visites des familles, la correspondance, les médecins (psychiatres, ophtalmologistes, etc...) et les soins.

janvier 1973

Les condamnés à 18 mois sont libérés.

juillet 1973

Les condamnés à 2 ans quittent la prison, les deux derniers en sortent le dimanche 5.

Le mardi 7-73 à l'aube

Date maudite qui restera gravée à jamais dans la mémoire de tous les «ex-Taz», on nous a réveillés et, les yeux bandés, mains menottées, on nous jeta dans des véhicules. Des gendarmes et des policiers nous accompagnaient. Arrivés à la base on nous jeta dans des avions (toujours ligotés et yeux bandés) jusqu'à Ksar El Souk. Là, on nous jeta une fois de plus dans des véhicules militaires

jusqu'à Tazmamart, où je ne devais plus revoir la lumière du jour que le mardi 22 octobre 1991 date de mon nouvel anniversaire.

Les camions s'arrêtèrent au milieu d'une cour rocailleuse. 2 bâtiments s'offraient à la vue, l'un près de l'autre, séparés seulement par un petit couloir qui donnait sur le portail d'entrée que nul n'avait le droit de franchir, hormis les gardes bien entendu. De l'extérieur, ces 2 blocs qu'entourait une enceinte haute d'environ 8 mètres, pouvaient être pris pour des hangars. Aux quatre coins s'élevaient des miradors, ce jour là, on me prit par le bras et je fus guidé jusqu'au 1er bâtiment. On me fit monter 3 marches pour être engouffré dans un hall noir, un CMI me fit tourner à droite puis me confia à un garde militaire. Après une fouille rapide, il m'enleva le bandeau, me poussa à l'intérieur du cachot en refermant la porte avec un grand fracas. J'attendis 5-10, puis 15 minutes pour me rendre à l'évidence. J'étais bien dans un cachot digne des oubliettes du moyen-âge. Les murs étaient en béton armé, pas de fenêtre, une dalle en ciment en guise de lit et deux couvertures, l'une datant de 1957, l'autre de 1961. Toutes deux dégageaient une forte odeur bestiale. Elles allaient remplir le rôle de matelas, après avoir servi de couchage aux mulets ou aux chevaux, d'où cette odeur bestiale (réforme de la compagnie militaire et des établissements hippiques). Un matériel en plastique était posé à même le sol: un broc de 5 litres, une assiette et un quart. Une lumière blafarde pénétrait par un trou de 8 cm au plafond et de 17 trous donnant sur le couloir obscur de telle sorte que l'on pouvait à peine passer la main et une partie de l'avant bras dans ce trou central. Tous les autres endroits étaient dans le noir total. Des plaques de zinc formaient un double toit. Dans un coin, sous les 17 trous et face au «lit de ciment» se trouvaient les «toilettes» que la moindre chose (pois chiche par exemple) bouchait. Et là, c'est le calvaire: pas d'eau (5 L par jour) pas moyen de les déboucher, alors il fallait le faire en plongeant la main dans le siphon sachant fort bien qu'il n'y a pas d'autre solution en plus du manque d'hygiène (pas de savon). C'est ainsi que dès la première semaine, des scorpions firent leur apparition. Un de ces derniers entra dans le cachot de l'un d'entre

nous. «Un scorpion est dans ma cellule» leur dit-il «donnez moi une allumette ou éclairez la cellule une minute afin que je puisse le chasser». «Ne le touche pas et il ne te fera aucun mal» rétorqua un garde en claquant la porte... Nous ne tardâmes pas à découvrir que nous avions d'autres visiteurs nocturnes : les serpents et les vipères. Ils venaient pour donner la chasse aux souris ou se rafraîchir dans le couloir. Un jour, une vipère passa toute la nuit chez un camarade aujourd'hui disparu, sans le toucher, ce n'est qu'au matin lorsqu'en ouvrant la porte qu'elle se faufila entre les pieds du geôlier. Inutile de te dire l'état de nos nerfs dans de telles circonstances. Nous avons demandé à plusieurs reprises l'entrevue avec le directeur de la prison, mais en vain. Nous avons déclenché une grève de la faim durant une semaine. Un geôlier ayant un brin d'humanité nous dit «n'avez-vous pas compris que vous êtes dans un lieu où nul n'entendra votre voix? Vous souffrez pour rien, jamais on ne saura que vous êtes ici, et d'ailleurs qui s'en souciera?» Nous savions alors qu'il disait vrai et qu'il fallait se rendre à l'évidence, nous étions au secret. Pourquoi, dans quel but? C'était la question que l'on ne cessera de poser.

Hiver:

Dès le mois d'octobre, il fait froid. En décembre, il neige. Sans exagérer, l'eau parfois gèle dans les brocs à l'intérieur des cellules, surtout ceux qui font face au Nord. Le lit de ciment et les murs deviennent de véritables blocs de glace, à tel point que l'on ne peut poser la main sur eux sans la retirer vivement. Il m'est arrivé maintes fois, ainsi qu'à mes camarades de «faire pipi» dans mes pantalons comme un petit enfant. Pour se réchauffer, il fallait sautiller sur place durant de longues heures.

Habillement:

Les premières années, nous n'étions vêtus que de la légère tenue d'été de la prison civile qui se déchira dans la première quinzaine, à tel point qu'il n'en reste plus que des haillons. Vers 1975, on nous donna des effets...: pantalon kaki et chemise, ainsi qu'une couverture. Ce paquetage sera renouvelé tous les 2 ans. Nous étions pieds nus. En 78, on a reçu une paire d'espadrilles. Plusieurs d'entre nous avaient purgé leur peine. Certains avaient perdu la raison, d'autres la vie.

Nourriture:

De 1973 à 1975, nous recevions deux pains pour 29, c'est à dire un «bracelet» de pain, comme nous l'appelions, par tête de pipe. Un verre d'eau noire bouillante que nous attendions avec impatience pour nous réchauffer après ces longues nuits glaciales. **Midi:** lentilles-poids chiches, ou «bissara» qui était notre bête noire. Celle-ci est faite de fèves que l'on donne au bétail. Les lentilles et les poids chiches étaient comptés un par un. Ils nageaient dans une eau aussi bouillante que sale et pleine de cailloux. **Dîner:** vermicelle chaque soir, ou de temps en temps un liquide bouillant en guise de «Harira». Il faut attendre les jours de fête nationale pour avoir un tout petit morceau de viande de vieille vache ou de poulet de quelques centimètres. Les jours de fête religieuse influaient beaucoup sur notre moral car en ces occasions on «crevait de faim». Les gardes festoyaient à leur guise et ne venaient que très tard pour la distribution rapide de la bissara.

Octobre 1975:

Un de mes voisins d'en face tomba malade, une forte fièvre s'empara de lui. Malgré toutes nos demandes, nul ne s'intéressa à lui, et c'est ainsi que ses gémissements, ses appels puis son délire devinrent de nouveaux supplices pour nous. Il ne cessait d'appeler ses parents, de converser avec eux toute la nuit, puis il se tut par un après-midi. Les gardes ouvrirent la porte au soir et s'en allèrent. Le lendemain, ils ne prirent même pas cette peine «N'avez-vous pas honte, est-ce cela l'ISLAM, vous n'ouvrez même pas la porte d'un être humain qui est gravement malade» «Ne perdez pas votre salive, il n'est plus qu'un cadavre» répondit sèchement le gars au regard noir. Et c'est ainsi que sans ménagement on apprit pour la première fois que la mort venait de frapper. Un quart d'heure plus tard on entendit le bruit d'une brouette puis celui de la pelle et de la pioche. La porte s'ouvrit, je vis par le trou du judas des «gardes» masqués (à cause de l'odeur) qui ouvrirent le cachot, des couvertures souillées. Un instant plus tard, on entendit de nouveau le bruit de la brouette et celui des pioches et des pelles raclant le sol.

Nous saurons plus tard que la cour servait de cimetière, la brouette de corbillard, elle venait

chargée de chlorure de chaux. La cérémonie ne durait pas plus de 15 minutes. Derrière chaque cellule, on avait pris soin de creuser à l'avance une fosse de telle sorte que l'enceinte de la cour allait contenir toutes les futures dépouilles des prisonniers. Cette première mort allait faire abattre sur nous une autre ambiance. A la suite de ce décès, l'un de nous allait perdre la raison. Nous aurons à subir ses crises de démence durant de longues années. Il mettra fin à ces jours de façon horrible. Le 1er juin 1990, il se pendra.

Nous passions notre temps à apprendre le Coran (qu'un codétenu savait par coeur), à essayer de comprendre les versets, de les interpréter. On se racontait nos vies, même les choses les plus intimes : enfance, adolescence, période des premières amours, etc... On faisait aussi des exposés. Chacun donnait un aperçu de sa ville natale, de son patelin, des villes ou des pays visités. Mais il arriva un moment où tout fut raconté et nous n'avions plus rien à raconter. C'est alors qu'un «silence de mort» (c'est le cas de le dire) s'abattit sur le bloc, d'autant que ce n'était pas la «morte saison» comme tu le verras plus tard.

janvier 1978:

On nous fit quitter le bâtiment pour aller au deuxième bâtiment, puis un contre ordre vint. C'est ce jour là que nous apprîmes que 6 d'entre nous avaient succombé. (Le 1er chez eux fut en 74). Le soir le sinistre colonel Fedoul emmena à

Taz des négro-africains chrétiens, seul un musulman était parmi eux. Ils parlaient le français et nul ne savait quelle était leur nationalité. La première quinzaine, l'un d'eux, un vieil homme, au grade de lieutenant, malade supplia qu'on fasse venir un médecin, «S'il vous plaît, s'il vous plaît, mon adjudant-chef(grade) à l'hôpital, à l'hôpital!!!etc...ne cessait-il de crier.» TIWA WOIR TIW WOIR (tu vas voir) YA OULD EL K...(1) lui répondaient les gardiens. Ou encore «Ti na rienne fou (tu n'as rien vu) encore!» Il ne tarda pas à rendre l'âme et fut enterré dans la cour. Le 10 juillet 1978, le fameux Fedoul vint et fit sortir les négro-africains de la prison avec des valises. Le soir vers minuit, on entendit le bruit des pelles et des pioches ainsi que le bruit d'un véhicule. Le lendemain matin on entendit les gardes s'étonner:»Mais ce sont des «djins» qui ont fait ce travail»; la tombe du vieux avait été ouverte et peut-être avaient-ils emporté son corps?

On n'entendit plus parler de ces gens là.

Ce mystère ne faisait qu'ajouter à notre angoisse un certain «suspens» macabre qui ne faisait que détruire notre système nerveux. Les camarades devenaient de plus en plus agressifs, nous avions les nerfs à fleur de peau. Les geôliers se complaisaient dans leur sadisme, toute humanité était morte en eux. Ils agissaient comme des robots pré-réglés sur le mal. Parfois, ils commettaient des actes maléfiques gratuitement.

(1) fils de chien

...brèves ...

❑ **Pour l'abolition de la double peine.** Abderrahmane Derraridj, qui avait commencé une grève de la faim le 1er septembre 1992 pour obtenir l'abolition de la double peine, l'a interrompue au bout de 99 jours le 8 décembre. Depuis le 9 décembre il est rentré, toujours sous contrôle médical, dans une phase de renutrition progressive.

Le collectif initial qui a été reçu en délégation par le conseiller technique du Garde des Sceaux,

M. Yves Charpennel, le 18 décembre, poursuit la lutte. Une nouvelle circulaire d'application devrait être soumise incessamment à examen. Le collectif est composé du CEDETIM, du MRAP, de la FASTI, de l'ASTI-Gennevilliers, de l'AHGE(Gennevilliers), du JALB(Lyon), du CAIF. Les CLCRM se sont associés à la lutte pour l'abolition de la double peine et ont témoigné leur solidarité à Abderrahmane.

...brèves...

❑ **MANIFESTATION DU 6 février 1993** SOS Racisme, MRAP, LICRA, FASTI, LDH appellent à une manifestation nationale le 6 février 1993 à Paris **CONTRE LE RACISME** pour **L'EGALITE DES DROITS**. Le comité de Paris soutient cet appel.

❑ **Lettre d'Amnesty International (USA) au comité de Lausanne.** Suite à un courrier inquiet du comité de Lausanne à propos d'un défilé d'A.I à Washington le 10 décembre, devant 10 ambassades de pays violant les droits de l'homme (parmi lesquels ne figurait pas celle du Maroc), A.I des USA a envoyé la lettre suivante:

On a récemment reçu votre lettre à travers le Secrétariat

International d'Amnesty International à Londres. Je voulais vous assurer que Amnesty International USA n'a pas abandonné ses très grandes inquiétudes sur la situation des droits de l'homme au Maroc. En effet, nous avons organisé deux manifestations devant l'ambassade marocaine en 1991 (plus que tout autre pays du monde), et nous continuons avec des efforts à travers le Congrès Américain (une lettre à propos des «disparus» dans le Sahara occidental) et les appels directement au gouvernement marocain. Sans entrer dans les détails, je vous assure qu'on a un programme d'action d'une ampleur assez grande.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

COMMUNIQUE

Considérant que Hassan II, roi du Maroc a été fait docteur honoris causa en 1983 par l'Université de Bordeaux, qu'il y a lieu de prendre en compte que cet homme n'a cessé de se rendre coupable de violations graves et répétées des droits de l'homme, n'hésitant pas à recourir à l'enlèvement, la séquestration, l'exécution sommaire,

que ces crimes contre l'humanité ont été enfin mis sur la place publique et démontrés à travers le cas douloureux des frères Bourequat, citoyens français enlevés et séquestrés dix-huit ans sans jugements, sans motif et dans le silence le plus total, leur séquestration même au Maroc étant niée par le roi,

qu'ainsi l'existence du camp d'extermination de Tazmamart a été mise en lumière et que le roi a été contraint de la reconnaître, que d'autres camps existent et que les exactions continuent,

nous soussignés,

demandons à l'Université de Bordeaux de ne pas couvrir de tels agissements, car décerner ce titre à un tel individu déshonore l'université française dans son entier, celle-ci ayant toujours été un espace de défense des libertés individuelles et des droits de l'homme,

et demandons que ce titre soit retiré de façon publique et officielle à cet homme qui par ses agissements a rejoint le camp des Duvalier, Bokassa, Pol-Pot et autres...

Une centaine de signatures a déjà été recueillie.

L'appel pour les droits de l'homme au Maroc

En mai 1991, plus de 50 organisations (politiques, syndicales et associations) ont décidé de se rassembler afin de contribuer, par des initiatives communes, au progrès du respect des droits de l'homme au Maroc: six mois plus tôt, le livre de Gilles Perrault *«Notre ami le Roi»*, avait provoqué un véritable choc et suscité un débat dans l'opinion publique.

Depuis cette date, grâce à la mobilisation des forces démocratiques marocaines et à la réaction de l'opinion internationale, les violations les plus flagrantes dénoncées dans ce livre ont pris fin: libération d'un certain nombre de prisonniers politiques dont Abraham SERFATY, des grévistes de la faim, d'une partie des prisonniers sahraouis, des prisonniers de Tazmamart et retour en France des trois Français, les frères Bourequat qui avaient disparu sans jugement depuis 1973.

Une victoire a été remportée, mais nous ne pouvons en rester là.

D'une part, tous les prisonniers politiques les moins connus sont restés en prison, beaucoup de disparus n'ont pas réapparu, sans pour autant que les autorités marocaines aient donné la moindre explication sur leur sort. De nombreux Marocains demeurent condamnés à l'exil.

Ainsi le plus ancien prisonnier politique marocain, Ahmed KHIARI, détenu depuis 1972, 12 prisonniers d'opinion du procès de 1986, condamnés à 20, 15, 12 et 10 ans, les étudiants de l'UNEM,

détenus à Fès, les dizaines de prisonniers arrêtés lors des émeutes de 1981, 1984, 1990 et de nombreux prisonniers islamistes, tous détenus d'opinion dont 11 condamnés à mort.

Ainsi sont toujours disparus, entre autres Abdelhak ROUISSI, depuis 1964, Hussein EL MANOUZI, depuis 1972, AKKA, Mohamed ABABOU, CHELLAT et MZIREK, quatre militaires disparus depuis 1973. On est toujours sans nouvelle des personnes arrêtées dans le cadre du conflit du Sahara.

D'autre part de nouveaux faits de répression ont eu lieu:

Noubir AMAOUI, secrétaire général de la CDT (Confédération Démocratique du Travail) arrêté en avril 1992 est actuellement incarcéré pour deux ans et Driss LAGANIM, responsable à Beni Mellal de l'Union Générale des Travailleurs Marocains (UGTM) l'est lui pour 5 ans.

Plusieurs dizaines d'arrestations ont eu lieu dans de petites villes du sud, à la suite des manifestations d'octobre dernier.

Les saisies des journaux d'opposition n'ont jamais cessé.

Enfin, le résultat du récent référendum constitutionnel «approuvé» à 99,97% laisse mal augurer des progrès de la démocratie au Maroc.

Au moment où les autorités françaises semblent avoir oublié les violations des droits de l'homme du passé récent, et ignorer celles du présent en invitant officiellement le Roi du Maroc en France, les organisations signataires de cet appel s'engagent à prendre les initiatives communes afin d'aider les progressistes marocains à établir enfin et pour tous, le respect des droits de l'homme dans leur pays.

La réunion en juin 1993 à Vienne de la deuxième conférence mondiale des droits de l'homme de l'ONU doit être l'occasion de dénoncer les violations commises par les autorités marocaines qui sont pourtant signataires des pactes sur les droits civils et politiques, comme sur les droits économiques et sociaux.

Le 17 décembre 1992

Premiers signataires: APADM, AFASPA, CLCRM, LDH, AMF, SNES, AREV, AL, PCF, CIMADE, CEDETIM, PADS, CMCDH.

Communiqué de presse de l'appel pour les droits de l'homme au Maroc

Le 21 novembre 1992, lors de la journée mondiale de protestation contre l'arrestation arbitraire de Noubir El Amaoui, organisée par la Confédération Démocratique du Travail (CDT) et par l'Union Générale des Travailleurs au Maroc (UGTM), le secrétaire général de la jeunesse Ittihadia, Mohamed SASSI, a été brutalement agressé par des policiers alors qu'il demandait à rendre visite à Noubir El Amaoui.

D'autres militants dont Houssine GOUAR, Abderrahim GHOUMANI, Abdelkader KHABELATE, Ali BELOUTI ont été victimes également de cette agression et arrêtés ainsi que les journalistes Younès MOUJAHID, Abdendi MOUSSAOUI dont les pellicules photographiques ont été confisquées.

Cette «descente» dirigée par des responsables de la «sûreté» montre que la situation des droits de l'homme au Maroc est loin d'être une question réglée comme voudraient le faire croire les autorités marocaines.

Les organisations signataires de l'appel pour les droits de l'homme au Maroc protestent contre cette sauvage agression et ces brutalités. Elles continueront à agir pour la libération de Noubir El Amaoui, de tous les prisonniers politiques et syndicaux, et elles réclament des explications sur le sort des disparus.

Paris, le 25 novembre 1992.

Communiqué

L'opposition marocaine n'a cessé de dénoncer les activités criminelles de Hassan II.

Elle avait porté à la connaissance de l'opinion tant marocaine qu'internationale le trafic de drogue auquel il se livrait depuis des années.

Elle avait précisé les conditions de ce trafic en révélant l'existence d'un laboratoire clandestin au Palais de TEMARA.

Ce laboratoire était ravitaillé à partir du Brésil.

En effet un vol hebdomadaire Casablanca/Rio de Janeiro avait été créé depuis janvier 1981.

Ce vol n'avait pour but que le transport par boeing 747 de containers remplis de pâte de coca.

Cette pâte était transportée dans le plus grand secret par camions militaires au laboratoire de TEMARA, en vue de sa transformation en cocaïne.

L'opposition marocaine avait déploré le silence des gouvernements occidentaux qui, en se taisant, acceptaient que cette drogue soit vendue en Europe.

Ce silence, pour on ne sait quelle raison d'Etat, constituait pour l'opposition marocaine une complicité tacite, complicité qu'elle n'a cessé de dénoncer.

L'Amérique, contrairement à l'attitude des pays occidentaux, vient d'ordonner à Hassan II de fermer le laboratoire de TEMARA et de supprimer le vol

Casablanca/ Rio de Janeiro. Il a été suspendu le 22 novembre 1992.

Ce faisant, les Etats-Unis entendent mettre fin à un énorme trafic de drogue, pratiqué par un souverain d'un Etat indépendant et ça en tout impunité.

Elle se réjouit de cette attitude et demande au gouvernement américain d'aller plus loin en enjoignant à Hassan II de respecter les droits de l'homme et de permettre ainsi l'instauration d'un régime démocratique au Maroc.

Le 19 décembre 1992.

...brèves...

□ AMDH. Un nouveau président : Aderrahmane ENAMEUR.

L'ancien président, Mohamed ELHIMI a démissionné. A cette occasion le bureau central de l'AMDH lui a rendu hommage, et réaffirmé la volonté de l'AMDH de «poursuivre ses efforts en collaboration avec tous les défenseurs des droits de l'homme dans notre pays pour édifier l'Etat de droit et la société de liberté et de justice sociale et faire respecter les droits de l'homme, politiques, civils, économiques, sociaux et culturels dans leur conception universelle.

J'aime la justice,
 j'aime mon prochain (...). Nous
 avons décidé que les droits de
 l'homme devaient être respectés.
 S'il y a des manquements, il
 ne m'appartient pas d'y
 remédier ...



dessin : CLCRM et ASDHOM de Limoges.

Gibraltar :
le Déroit de la mort
pour bien des jeunes
clandestins venus du
Maroc

Les «boat-people» on connaît; régulièrement les médias nous abreuvent d'images venues de mer de Chine et nous montrent un Bernard Kouchner indigné, prêt à offrir l'asile à «ces naufragés du

désespoir qu'on ne peut abandonner à leur triste sort»- Ou bien ce sont les «dos mouillés» mexicains ou porto-ricains qui risquent

leur vie en quête d'un hypothétique et meilleur avenir en traversant le Rio Grande pour gagner les USA.

Mais il est des naufragés dont on parle moins : ceux du Déroit de Gibraltar, qui tentent, bien souvent au péril de leur vie, de gagner l'Europe devenue une forteresse assiégée depuis la mise en application progressive des accords de Schengen.

Qui sont-ils?

Des Africains-noirs- et des Maghrébins-marocains dans leur grande majorité. Ils fuient la misère ou la répression pour gagner l'Europe, sans trop d'illusions. Le coût de la traversée Tanger-Tarifa varie de 2500 DH à 6000 DH suivant les périodes et les passeurs. Depuis Tanger, de véritables réseaux de trafic de clandestins candidats à l'émigration ont été mis sur pied, plus rentables que le trafic de drogue, dit-on.

Chronologie :

-novembre 1989 :

L'Espagne se réveille abasourdie : le grand quotidien El Pais vient de publier un dossier spécial intitulé «Voyage vers nulle part». Les chiffres sont effrayants : 86 cadavres de jeunes Marocains (moyenne d'âge 20 ans) ont été retrouvés sur la côte espagnole entre Tarifa et Almeria en octobre et novembre; les autorités espagnoles estiment alors que la mer ne rejette que 1/5 des noyés... En deux mois seulement!

Pendant ce temps en Europe, on s'affaire à mettre au point les accords de TREVI (un seul ministre non-européen y était présent: Driss Basri, ministre de l'intérieur marocain. Bizarre...). Viendront ensuite ceux de Schengen et de Maastricht.

En Espagne, c'est l'effervescence avec la préparation des J.O de Barcelone et de l'Expo de Séville en 92; on a besoin de beaucoup de main d'oeuvre bon marché...on ferme les yeux sur ces

«pateras», petites embarcations à moteur transportant entre 15 et 20 clandestins, chaque jour plus nombreuses à traverser le Détroit: «jusqu'à 8 par jour, affirment les habitants de la côte proche de Tarifa par les jours de beau temps». Mais Gibraltar est un des détroits les plus dangereux du monde, surnommé maintenant le Détroit de la mort. Certains jours, les pateras n'arrivent pas; d'autres, il en arrive une sur deux... On ne sait pas trop.

Les autorités espagnoles estiment à près d'un millier les noyés en 1991. On fait voter une loi sur les étrangers(ley de extranjeria) qui permet désormais d'expulser ou de refouler les immigrés. Pour se donner bonne conscience, elle permet cependant à 110 000 d'entre eux de régulariser leur situation.

15 mai 1991-

L'Espagne instaure un visa pour les Maghrébins. C'est la mise en application progressive des accords de Schengen et Maastricht. Les grands travaux sont pratiquement terminés...

Des membres du gouvernement espagnol se rendent en visite officielle au Maroc et obtiennent des assurances : Hassan II surveillera mieux les côtes en échange d'un soutien à ses demandes d'aide financière à l'Europe. Il recevra 3 milliards 200 millions de FF en 1992.

1992 :

250 corps ont été retrouvés durant les 6 premiers mois de l'année sur la côte espagnole entre Tarifa et Almeria. On estime les disparus à près de 500.

Qu'attend Monsieur Kouchner pour s'émouvoir?

La vie de ces Africains aurait-elle moins de prix? Des victimes gênantes pour

l'Europe.

Une réalité tragique qui n'empêche pas Kouchner de déclarer qu'après tout, le Maroc est une «démocratie relative» et Hassan II «un homme fascinant, intelligent». Ni Bérégofov d'inviter officiellement le roi du Maroc à se rendre en France.

Voilà pourquoi ces immigrés dérangent. La responsabilité des gouvernements européens, leur soutien jamais démenti à Hassan II les rend complices de cette tragédie. Et c'est pour que cesse cette tragédie qu'il nous faut dénoncer la complicité entre polices et gouvernements européens et marocain.

N'est-ce pas là «une forme de non-assistance à jeunesse en danger» pour reprendre des termes chers à notre ministre chargé des affaires humanitaires? Voilà pourquoi Hassan II est indésirable en France.

...brèves...

□ **Solidarité avec les 415 Palestiniens déportés.**

415 Palestiniens ont été arbitrairement arrêtés et déportés : ils sont abandonnés au Liban entre les lignes tenues par l'armée libanaise et la «zone de sécurité» qu'Israël s'est octroyée au sud du pays. Ils sont parqués dans des conditions effroyables de faim, de froid et de maladie; ils restent exposés au tir des soldats israéliens et subissent de la part d'Israël un blocus féroce interdisant à la Croix-Rouge de les ravitailler.

Pour alerter de la gravité de la situation et de l'urgence de l'action, une manifestation s'est déroulée le samedi 9 janvier. Un sit-in a eu lieu la nuit

de Noël sur le parvis de Notre Dame et, depuis le 25 décembre la coordination pour le retour des 415 Palestiniens tient chaque soir de 18h à 19h un rassemblement sur la place de la Fontaine des Innocents, près du Forum des Halles. Une délégation de la coordination a été reçue au Quay d'Orsay le 30 décembre et a exprimé l'indignation d'une partie de l'opinion publique devant la complaisance dont font part les Etats membres du Conseil de Sécurité de l'ONU face à Israël, les «condamnations» ne s'accompagnant jamais d'aucune sanction susceptible de «générer Israël»

Les CLCRM étaient présents à ces manifestations pour affirmer leur soutien.

AH, QUAND MEME !

Dans le cadre du «réchauffement» (rien de tel contre la grippe!) des relations entre la France et le Maroc, une fonctionnaire zélée d'une des directions du ministère de l' Education Nationale et de la culture a cru bien faire en jouant les vagemestres ; elle a adressé aux universitaires marocains en France la lettre suivante.

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA CULTURE

Paris, le 13 NOV. 1992

DIRECTION DE LA RECHERCHE
ET DES ETUDES DOCTORALES

M.

61 rue Dutot - 75015 PARIS

Tél : 40.65.67.54
Fax : 40.65.63.59

Affaire suivie par
Mme A.M. REVCO

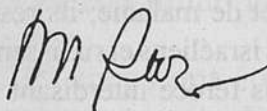
DRED/

Monsieur,

Les Services de l'Ambassade du Maroc nous informent de l'organisation d'une grande réunion en Janvier 1993 à laquelle le Roi HASSAN II souhaite inviter les enseignants-chercheurs marocains enseignant dans les universités françaises.

Si vous souhaitez participer à cette réunion, vous êtes prié de vous mettre en relation, avant le 25 novembre 1992, avec l'Ambassade de France à Paris (12 rue de la Saïda - 75015 PARIS), en contactant M. EL-ADNANI au 45.33.81.41.

Veillez croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.



Anne-Marie REVCO
Chargée de Mission
pour les Affaires Internationales

20 jours après, le cabinet du ministre a rectifié le tir. Il lui a fallu du temps, mais quand même!

Communiqué

Nous voudrions exprimer notre indignation à propos de l'attitude éhontée de l'Etat français qui se met au service de la propagande de Hassan II: le bourreau de Tazmamart.

- Acte 1: Les 24 et 25 octobre 1992 à la Sorbonne lors d'un colloque sur «La France à l'aube du troisième millénaire»: l'allocution du roi était programmée pour clôturer les travaux. parmi les intervenants B. Kouchner, P. Bérégofoy...

Suite aux protestations des démocrates marocains et français, les organisateurs ont renoncé à retransmettre cette allocution et ont présenté leurs excuses aux manifestants qui s'étaient rassemblés devant la Sorbonne pour leur rafraîchir la mémoire. Erreur de jugement ont-ils dit...

- Acte 2: Les 2 et 3 novembre M. Bérégofoy en visite officielle au Maroc invite Hassan II à venir en France et inscrit dans le livre blanc de la Mosquée Hassan II: «Cette visite restera dans ma mémoire comme un exemple du génie du bâtisseur, de ce roi qui transcende les difficultés de notre temps. C'est impressionnant». Impressionnant, en effet!

Faut-il rappeler que: -800 détenus sont toujours en prison...

- plus de 3000 personnes sont portées disparues dans d'autres Tazmamart...etc. etc

-Acte 3: Le ministère français de l'Education Nationale et de la Culture se met au service de «Sa Majesté».

Hassan II célébrera-t-il la prochaine fête du trône en compagnie de ses amis François, Pierre, Bernard et les autres ?

Hassan II est un tyran et les tyrans sont indésirables en France. Nous saurons le rappeler.

ASDHOM et CLCRM Limoges

LES AMIS DU ROI

Dans une interview récente de Maurice Druon

par Jacques Chancel, on a pu entendre de la bouche de notre célèbre académicien les propos ahurissants suivants, que l'histoire un jour jugera.

« Le roi est le trait d'union entre l' Europe, le Maghreb et l' Afrique, le gardien de la francophonie - et quel gardien! - le pourfendeur de tous les intégrismes et, enfin, la chance d'une réconciliation des Arabes avec Israël...

Tous les commandeurs des croyants, tous les descendants du prophète ne sont pas forcément des hommes extraordinaires, mais lui est un homme extraordinaire. C'est une chance pour son pays d'avoir eu deux souverains, avec un long règne, chacun convenant à son époque : sa Majesté le Roi Mohamed V, comme souverain de l'indépendance et lui, comme souverain du progrès...

Il a eu toujours une initiative diplomatique, une imagination remarquable ; il cherche les ententes, les ensembles; il est animé d'un remarquable sentiment planétaire. Il veut que le Maroc entre dans la Communauté européenne, car le bassin méditerranéen, c'est le prolongement naturel de l'Europe...

Vous savez, il est de ces rois qu'on aura beaucoup critiqué de leur vivant et auxquels l'Histoire fera une place et élèvera des statues...»

Quelle tristesse! Quand on se souvient commeNT celui qui a prononcé ces mots a su faire entendre naguère «le bruit du pays qu'on enchaîne», c'est fou l'effet des louanges et des prébendes sur la conscience.

...brèves...

□ La première réunion de la **commission des organisations non gouvernementales arabes des droits de l'homme** s'est tenue du 2 au 6 novembre à Tunis. Elle a réuni 76 organisations représentant 42 Etats africains. Elle avait pour objectif la préparation de la conférence mondiale des droits de l'homme qui doit se tenir en juin à Vienne.

... publications ...

□ **La Forge**, dans son numéro 299 du 15-30/11/92, dénonce vivement la façon dont les dirigeants français ont cherché à soigner «la mauvaise grippe» (selon l'expression d'Hassan II) qui affectait les relations entre la France et le Maroc depuis la sortie du livre de Gilles Perrault. Ce dernier a d'ailleurs récemment déclaré : «pendant qu'on torture, les affaires continuent.»

□ Dans le numéro de novembre de la revue **Rebelles**, (mensuel de contre information des prisonnier(e)s en lutte), vient de paraître la troisième partie d'une interview de notre camarade, Abderrahim Afarki sur les conditions de détention des prisonniers sociaux au Maroc. L'article est illustré de photos de peintures de Mohamed Nadrani, très émouvantes, par l'angoisse qu'elles savent transmettre. On peut se les procurer à l'ASDHOM.

□ **Amnesty international** publie, en date du mois d'octobre, un document externe intitulé «Maroc, persistance des violations des droits de l'homme». Les différentes atteintes aux droits de l'homme que connaissent bien nos lecteurs y sont dénoncées. L'organisation fait état des 260 Saharaouis portés «disparus», libérés en juin 1991: aucune des organisations qui ont demandé à les voir depuis leur libération n'ont pu le faire. Ces anciens «disparus» seraient placés sous surveillance étroite ne pourraient circuler librement à l'intérieur du pays. A.I pense que d'autres Saharaouis seraient internés dans des centres de détention secrets.

Le courrier de l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), 252, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, publie dans le numéro 130/131 du mois de décembre un long article sur les prisonniers politiques au Maroc, il est fait d'un montage de lettres diverses venues des prisons. Dans l'une d'elles :

«La correspondance brise le mur du silence et de la solitude, surtout lorsque le message porte des significations profondes qui permettent de mieux comprendre le vrai sens de l'humain, sens qui a pour source le coeur pour parler au coeur...».

Le journal du comité de défense des libertés et des droits de l'homme en France et dans le monde intitulé «Révolution» a publié dans son numéro de novembre dernier un article intitulé «Bérégovoy chez son ami le roi».

VIE DES COMITES

La coordination des Comités s'est tenue à Rouen, les 7 et 8 novembre dernier. Elle a réuni de nombreux comités : Aix, Amsterdam, Bruxelles, Le Havre, Limoges, Paris, Rouen et Toulouse. Elle a permis de faire le point des activités de chacun et d'étudier de nouvelles propositions d'actions, notamment en faveur de militants syndicalistes emprisonnés : Driss Ghewini, secrétaire de l'UGTM pour la région de Sidi-Slimane, condamné à 5 ans de prison et Noubir Amaoui, secrétaire général de la CDT.

Tenue au courant du décès accidentel de Abdesslam Mouddem, militant marocain, membre du secrétariat national de l'OADP, la coordination des comités a adressé ses condoléances à sa famille et à ses amis.

Au cours de cette coordination, on a remis à jour la plate-forme sous la forme suivante.

PLATE-FORME

Le Maroc est indépendant depuis 1956, mais son régime demeure asservi aux puissances occidentales. Il a érigé la répression occulte et ouverte en moyen de gouvernement : enlèvements, arrestations clandestines, tortures, disparitions, procès fréquents et préfabriqués, exécutions sommaires...etc

Après s'être abattue sur les noyaux de résistance au pouvoir colonial, cette répression

frappe arbitrairement les individus et toutes les formes collectives de contestation (partis, syndicats, organisations humanitaires, étudiants, paysans, mouvements islamistes, militaires...etc ainsi que les manifestations qui témoignent du mécontentement populaire contre la paupérisation (particulièrement en 1958, 1965, 1984, 1990...)

Pour tenter de camoufler cette terrible réalité, le régime de Hassan II se pare régulièrement des apparences de la démocratie : une constitution (mais octroyée et suspendue selon le «bon plaisir de sa majesté»), un parlement et des partis (mais aux ordres), une presse (mais soumise à autorisation puis à censure)...

En dépit de cette entreprise de mystification, dénonciations et condamnations s'accroissent toujours plus d'éclat et de précisions : rapports d'Amnesty International, rapports des missions juridiques et médicales..., résolutions du parlement européen, auditions devant la commission des droits de l'homme des Nations Unies, publications multiples sur la nature du régime et ses formes de répression...

Les Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc notent avec satisfaction cet élargissement de la prise de conscience internationale: lorsqu'ils avaient entamé leur action en 1972, à la demande de militants marocains, la nature profonde du régime d'Hassan II n'était pas aussi communément perçue qu'aujourd'hui.

Les CLCRM dénoncent, non seulement, la répression au Maroc sous toutes ses formes et quelles qu'en soient les victimes, mais-en outre- se font l'écho des multiples voix qui se lèvent en faveur de la lutte pour l'égalité des droits des hommes et des femmes, de la justice sociale...donc de la démocratie.

Ils ne se prononcent pas sur les modalités de sa mise en oeuvre, question qui doit demeurer du ressort exclusif du peuple marocain.

Ils dénoncent la complicité de certains gou-

vernements occidentaux directement intéressés par le maintien de ce régime en raison des innombrables services que celui-ci leur rend sur les plans économique, politique et stratégique.

Ils dénoncent aussi les atteintes aux libertés fondamentales exercées avec la complicité des polices en Europe comme au Maroc, les activités des agents du régime marocain et tout accord qui- comme celui de Schengen- conduit à de telles pratiques.

Les CLCRM sont indépendants de toute organisation politique et de tout organisme public.

Sur la base de cette plate-forme, ils modulent leurs actions (information, dénonciation de la répression, envoi de missions, soutiens divers...) en fonction de leurs conditions locales et de leurs moyens.

Autonomes entre eux, les CLCRM se réunissent une fois tous les six mois pour coordonner leurs actions.

Congrès de l'ATMF

Le 4ème Congrès National de l'ATMF s'est tenu les 26, 27 et 28 décembre 1992 à Strasbourg. L'un des axes de travail de ce congrès a été L'Europe et l'immigration.

A cette occasion, un évènement symbolique a eu lieu, celui d'une **marche sur le pont de l'Europe** le dimanche 25 décembre à 15h30. Localement, la CGT, la LDH, la LCR y ont participé. Christine Daure-Serfaty y était également présente. A travers cette marche, il s'agissait d'alerter l'opinion publique, les médias et les pouvoirs publics, des dangers de la construction d'une Europe à deux vitesses et de la nécessaire égalité de traitement entre citoyens communautaires et non communautaires vivant en Europe.

Déclaration des comités de lutte au 4ème congrès de l'ATMF à Strasbourg

Chèr(e)s camarades et ami(e)s,

Même dans cette période si préoccupante,

pour les droits des peuples et des hommes, nous n'avons pas besoin de renouveler notre confiance, qui est totale, dans les orientations et les projets de votre organisation, tant nos valeurs et nos idéaux se confondent.

Mais, justement, parce que 1993 signifie de nouvelles turbulences pour vous tous-volontairement émigrés ou exilés involontaires-nous devons, nous comités de lutte contre la répression au Maroc, confirmer publiquement notre engagement à vos côtés, à notre place:

1- Pour dénoncer les atteintes aux libertés fondamentales que vous avez le triple privilège odieux de subir, parce que vous êtes Marocains, ici, parce que vous êtes des immigrés et parce que vous êtes des immigrés du Sud.

2- Pour favoriser par nos initiatives et nos actions l'accession des femmes et des hommes d'ici et de là-bas, à une démocratie véritable dans l'égalité des droits.

Nous vous embrassons fraternellement.

□ **Le comité de Limoges** et la section locale de l'ASDHOM ont organisé le 11/12 à la maison du temps libre une conférence-débat autour du thème :

"Droits de l'homme au Maroc, état des lieux."

□ **Le comité d'Aix** vient de commencer l'édition d'un mensuel intitulé *Maroc Résistance*. Dans le numéro 1 de novembre dernier est présentée de façon détaillée, ville par ville, une liste des actions de lutte populaires et de répression du régime tout au long de l'année 1992.

Ce numéro a été tiré à 550 exemplaires. La prochaine réunion du comité de rédaction se tiendra à Paris le 13/02/1993.

□ **L'UNEM et le CLCRM** avec la participation de Radio Zinzine ont organisé en hommage à Abdellatif Zeroual, mort sous la torture le 14 novembre 1974, et qui reste pour le peuple marocain le symbole de sa résistance contre la dictature de Hassan II, un meeting de solidarité avec les prisonniers politiques marocains le mardi 24 novembre à 20h30 à l'amphi Guyon de la fac de lettres d'Aix en Provence.

Moumen Diouri et Christine Daure Jouvin Serfaty y étaient présents.

□ **La Ligue de Droits de l'Homme et le CLCRM** ont organisé le jeudi 3 décembre 1992 à 20h30, salle de l'antichambre, mairie d'Avignon, une conférence suivie d'un débat : La détention politique au Maroc - le règne du non-droit avec Christine Daure-Serfaty.

□ **L'Appel pour les Droits de l'Homme au Maroc** s'est réuni au CAIF le mercredi 6 janvier avec le comité Noubir Amaoui. Une conférence de presse à la Bourse du Travail a été décidée ainsi que la tenue d'un meeting-rencontre le 19 janvier à la Maison du Maroc. Le comité de Paris était présent à cette réunion.

□ **Par ailleurs, à Essen**, dans le cadre de rencontres Franco-allemandes, Christine Daure-Serfaty a été invitée en décembre à parler, autours de son livre, de la répression au Maroc.

**SI VOUS ETES D'ACCORD AVEC NOTRE ACTION
AIDEZ NOUS !**

Vous avez quatre manières de soutenir notre action :

1• Lire et faire connaître notre bulletin, vous abonner et faire abonner des amis (voir conditions d'abonnement ci-dessous). Comme le fonctionnement de l'Association de soutien aux Comités de Lutte contre la Répression au Maroc n'est assuré que par des versements individuels, nous demandons à ceux qui le peuvent un abonnement de soutien.

Si vous êtes abonné, pensez à vous réabonner dès le premier rappel !

Jusqu'à présent, les sommes supplémentaires que nous recevons par les abonnements de soutien couvrent à peine le service gratuit, pourtant indispensable, que nous assurons aux médias. En souscrivant un abonnement de soutien, vous participerez de façon active à la diffusion de l'information sur la répression au Maroc.

2• Faire, sur le compte de l'association, un virement postal régulier, pour couvrir nos frais de secrétariat et les différentes actions entreprises.

3• Soutenir directement des militants démocratiques, prisonniers politiques et leur famille, en alimentant le compte suivant : *Philippe Guibard, La Source 352 11 58 L*, à partir duquel nous essayons de faire des envois réguliers dans les prisons.

4• Prendre contact avec les différents comités ou correspondants, en Belgique, France, Hollande et Suisse. Ecrivez, pour avoir les adresses, au Comité de Paris.

**Conditions
d'abonnement à Maroc -
Répression**

150 F (France)

170 F (autres pays)

90 F (Etudiants, chomeurs)

Soutien à Partir de 300F

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Chèques ou mandats à l'ordre de :

ASSOCIATION DE SOUTIEN AU X COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC

avec la mention « abonnements », à envoyer :

14 rue Nanteuil 75015 Paris

CCP 13 84027H PARIS

**Directeur de la publication : François Della Sudda, Imprimerie : L'internationale
Commission paritaire : n°70800**

PUBLICATIONS DISPONIBLES AU COMITE DE PARIS

14, rue Nanteuil - 75015 PARIS

Historique

- Casablanca** : Soulèvement populaire , juin 1981 8 F
 (Récit des évènements et présentation des problèmes de la ville)
- France-Maroc** : continuité ou changement ? 20 F
 (Actes du colloque organisé le 9 mars 1985 par l'Association de soutien aux CLCRM)
- Rencontre avec le maroc**, Claude ARIAM 95 F
 Nouvelle édition, La Découverte/Maspéro.

Actualité

- Etat de la répression au Maroc** (Dépliant), Les 10 exemplaires 5 F
 (remise à jour, septembre 1992)
- Les travail des enfants au Maroc** : rapport de l'enquête réalisée par l'*Anti-Slavery Society*
 en 1975 et 1977 sur l'exploitation des enfants dans les manufactures de tapis(1979) 5 F
- Les prisonniers marocains, fosses communes pour les vivants**, H. Ben Malek 10 F
 (supplément au numéro 82-83 de Maroc-Répression)
- Les disparus au Maroc** 10 F
 (dossier présentant le processus de la disparition, les différentes catégories de
 disparus et des témoignages 1982)
- Maroc : le soleil s'arrête aux portes des prisons** 40 F
 (édité par le Centre d'information Inter-peuples et le Comité de Grenoble)
- Hors du Maroc jobertien**, Idrissi Kaitouni 15 F
- Dossier sur les prisonniers politiques islamistes** 10 F
- Livre blanc sur les enfants Oufkir** (cabinet B. Darteville et G. Kiejman) 20 F
- Babel : mars 90. Droits de l'homme, droits des peuples au Maghreb** 45 F
- Babel n° 3-4 : jan 92. Droits des femmes au Maghreb** (cedetim-unesco) 80 F
- Rahal : dans les entrailles de ma patrie** 25 F
- La faim pour la justice** (résumé de la mission de Me Voguet et du Dr A. M. Raat) 5 F
- Maroc : torture, « disparitions », enprisonnement politique** 30 F
 (Amnesty International, mars 1991)
- Rapport sur Tazmamart**: reçu en mars 1991 et daté de 1989 15 F
- Rapport d'investigation d'une mission médicale au Maroc, nov 91** 15 F
- Au royaume de l'injustice...** (CLCRM-ASDHOM Limoges) 15 F
- Le livre blanc sur les droits de l'homme au Maroc** 78 F
- Tazmamart : une prison de la mort au Maroc** (Christine Daure-Serfaty) Ed. Stock 98 F
- Notre ami le roi** (Gilles Perrault)Ed. Folio actuel poche 43 F
- A qui appartient le Maroc?**(Moumen Diouri) Ed. L'Harmattan 130 F
- Le 21/10 à Jussieu** (allocutions des intervenants) brochure 4p 5 F

Art et poésie

- Affiche** 10 F
- Autour d'Abdellatif Derkaoui** (poèmes) 5 F
- Ils ont écrit ... Liberté. Droits de l'homme et regards d'enfants** Ed. ATMF 50 F
- Poèmes, lettres, écrits de prison**, Saïda Menebhi 10 F
 Disparue en janvier 1976, torturée, jugée au procès de Casablanca (janvier-février 77)
 Saïda est morte à 25 ans des suites d'une grève de la faim dans la prison civile
 de Casablanca. (1978 réédité en 1982).
- Sous le bâillon, le poème**, A. Laabi, L'Harmattan 85 F
- La parole confisquée**, textes, dessins, peintures de prisonniers politiques marocains 72 F
- Es-Srir**, conte pour enfants de Jacqueline Maitte-Lobbe 30 F

Pour tout envoi, le prix du port sera facturéChèque à l'ordre de l'Association de soutien aux CLCRM